

**COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES**

**Vingt et unième session**

**LA THEMATIQUE MIGRATION, ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT**

**CLIMATIQUE A L'OIM : POINT SUR LES PROGRES ACCOMPLIS**



## **LA THEMATIQUE MIGRATION, ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE A L'OIM : POINT SUR LES PROGRES ACCOMPLIS**

### **Introduction**

1. Le présent document a pour objet d'informer les Membres des faits nouveaux relatifs à la thématique migration, environnement et changement climatique survenus à l'OIM depuis la dernière fois que l'Administration a rendu compte de cette question au Comité permanent des programmes et des finances, en avril 2016. Il s'agit du quatrième compte rendu annuel demandé par les Etats Membres, ce qui témoigne de l'importance grandissante que revêt la migration environnementale pour les Membres<sup>1</sup>. Il passe en revue les faits nouveaux institutionnels, les contributions aux processus d'élaboration de politiques pertinents, et notamment le rôle de l'OIM dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris adopté au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ainsi que les activités se rapportant à l'environnement et aux changements climatiques menées par l'OIM dans le cadre des travaux d'élaboration du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

### **Faits nouveaux institutionnels se rapportant à la thématique migration, environnement et changement climatique**

2. Depuis le début des années 1990, l'OIM développe sur la thématique migration, environnement et changement climatique un programme de travail complet qui englobe la formulation de lignes d'action, la recherche, l'élaboration et le déploiement d'outils de collecte de données, le renforcement des capacités, les activités de sensibilisation, les partenariats, le droit international de la migration, la communication, la gestion des connaissances, la collecte de fonds et les opérations. Cette évolution s'inscrit dans le droit fil d'une reconnaissance de la migration environnementale en tant que question politique fondamentale de la gouvernance mondiale des migrations et du rôle de l'OIM, notamment grâce à sa collaboration avec la CCNUCC.

3. Après la création, en janvier 2015, de la Division Migration, environnement et changement climatique (MECC) au sein du Département de la gestion des migrations, au Siège de l'OIM, l'Organisation a continué de renforcer ses capacités internes pour pouvoir faire face aux chances et aux défis croissants. La Division est la première structure institutionnelle d'une organisation intergouvernementale entièrement consacrée aux questions de mobilité humaine dans le contexte du climat et de l'environnement.

4. Depuis son dernier rapport au Comité permanent (voir le document S/18/8 d'avril 2016), la Division s'est agrandie et compte désormais six membres du personnel au Siège (trois postes essentiels, un poste financé par les revenus de soutien opérationnel et deux postes de projet). Pour élargir sa couverture géographique et faire coïncider ses domaines thématiques avec la structure d'autres divisions relevant du Département de la gestion des migrations, quatre spécialistes thématiques ont été recrutés en 2017, qui sont affectés aux bureaux régionaux de Bangkok, de Dakar, de Nairobi et de San José (ces quatre postes avaient été approuvés par le Conseil et figurent dans le Programme et Budget pour 2016 et 2017). Bien qu'il s'agisse là d'un progrès significatif, cette structure ne concorde toujours pas pleinement avec celle des spécialistes thématiques d'autres domaines dans chacun des bureaux régionaux.

---

<sup>1</sup> Depuis 2007, la thématique migration, environnement et changement climatique a été débattue aux réunions des organes directeurs de l'OIM à neuf reprises : à des sessions du Conseil (voir les documents MC/INF/288 et C/105/49), à des sessions du Comité permanent des programmes et des finances (voir les documents SCPF/21, SCPF/71, S/14/8, S/16/13 et S/18/8), et lors du Dialogue international sur la migration en 2008 et en 2011.

5. L'OIM a fait du renforcement des capacités internes une priorité afin de pouvoir atteindre ses objectifs stratégiques à moyen et long terme. A cet effet, une formation interne a été assurée à l'intention de 22 bureaux de pays dans les bureaux régionaux de Bangkok (2016) et de Pretoria (2017). Six sessions d'information sur l'élaboration de projets relatifs à la migration environnementale ont été organisées dans des bureaux régionaux et de pays en 2016 en vue d'encourager l'élaboration d'activités transversales. La Division MECC contribue à des initiatives menées à l'échelle de l'institution, telles que l'Initiative sur le regroupement de données (en collaboration avec le Centre mondial d'analyses des données sur la migration à Berlin (Allemagne)) ou la Matrice de suivi des déplacements, dans le but d'améliorer la production, l'analyse et la diffusion de données sur les facteurs environnementaux de la migration.

6. En 2017, la Division a lancé le programme de travail institutionnel de l'OIM sur la durabilité environnementale. L'OIM est consciente qu'un environnement salubre est intrinsèquement lié au bien-être et à la résilience des migrants et de leurs communautés d'accueil. Elle a pris l'engagement institutionnel d'améliorer la durabilité de ses opérations aux plans stratégique, programmatique et opérationnel, principalement dans trois domaines clés : l'énergie, l'eau et la gestion des déchets. En 2017, après être entrée dans le Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies afin d'adhérer aux normes de durabilité des Nations Unies, elle a procédé à un exercice de cartographie à l'échelle de l'Organisation qui lui a permis d'identifier plus de 100 projets de l'OIM ayant un volet sur la durabilité environnementale, et a procédé au premier inventaire des gaz à effet de serre conforme aux normes internationales (ISO 14001) au Siège, dans un bureau régional et dans un bureau de pays. Elle a, en outre, amorcé de nouveaux partenariats pour une énergie propre, conformément à l'attachement de l'OIM à des Nations Unies climatiquement neutres, contribuant à la Facilité de dialogue et de partenariat de l'Initiative de l'Union européenne pour l'énergie, au Forum de l'énergie de Vienne et au Forum sur l'énergie future, afin d'appeler l'attention sur l'importance de l'énergie renouvelable dans le cadre des activités de gestion des migrations. A la fin de 2018, l'OIM aura formulé une politique environnementale interne. Le système de gestion environnementale connexe sera élaboré entre 2018 et 2020.

7. En raison de son nouveau statut d'organisation apparentée au sein du système des Nations Unies, l'OIM doit renforcer sa concertation avec des entités des Nations Unies, y compris en ce qui concerne la migration environnementale. La Division MECC a, à titre temporaire, affecté un spécialiste thématique au Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies à New York, afin de répondre à la demande croissante de connaissances spécialisées. Elle a renforcé les partenariats existants et a étendu le champ de sa coopération avec les partenaires des Nations Unies s'occupant des questions de migration environnementale, principalement au Siège des Nations Unies, y compris en apportant des contributions sur la migration à l'Approche stratégique de la lutte contre les changements climatiques à l'échelle du système des Nations Unies. Par ailleurs, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et le Secrétariat de la CCNUCC ont tous deux demandé le statut d'observateur auprès du Conseil de l'OIM, ouvrant ainsi la voie à des possibilités de collaboration plus étroite sur la migration environnementale.

## **Contributions de l'OIM aux processus politiques mondiaux traitant de la thématique migration, environnement et changement climatique**

8. Depuis la création de la Division MECC, les contributions de l'OIM aux processus politiques traitant de la thématique migration, environnement et changement climatique procèdent d'une vision stratégique déployée sur deux fronts : introduire dans les processus relatifs à la migration une prise en considération du changement climatique, des catastrophes, des aléas naturels et de la dégradation de l'environnement ; et intégrer les questions de mobilité humaine dans les processus traitant de l'environnement, du changement climatique et d'autres questions connexes.

9. En ce qui concerne les avancées sur le plan des politiques migratoires, le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières offre une occasion inédite d'ancrer les dimensions des migrations qui se rapportent à l'environnement et au climat dans le programme international de gouvernance des migrations, faisant ainsi pendant au travail d'intégration accompli dans le cadre de la CCNUCC tout en garantissant la cohérence entre tous les domaines thématiques. L'OIM s'efforce d'introduire les questions relatives à la migration environnementale dans les discussions actuellement menées par les Etats Membres des Nations Unies en vue du pacte mondial sur les migrations. A cette fin, la Division MECC a rédigé un document thématique<sup>2</sup> qui énonce des questions fondamentales et propose des réponses possibles. Elle a, en outre, contribué aux documents d'information pertinents élaborés par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les migrations internationales et, conjointement avec la Mission permanente de la Belgique auprès des Nations Unies à New York, a organisé une manifestation parallèle pendant la deuxième session thématique informelle, consacrée aux facteurs de migration. L'OIM a, par ailleurs, organisé des consultations nationales et régionales sur la migration environnementale dans le but d'aider les gouvernements à apporter des contributions au processus relatif au pacte mondial.

10. Pour ce qui est de l'action internationale sur le changement climatique, l'OIM a appuyé les efforts déployés par la Conférence des Parties (COP) à la CCNUCC placée sous la présidence marocaine pour faire appliquer l'Accord de Paris. La COP 22 (2016) a été caractérisée par un nombre sans précédent de manifestations sur la migration, les déplacements et le changement climatique, témoignant de l'importance du sujet pour les Etats et les acteurs non étatiques. L'OIM a organisé trois de ces manifestations et a pris part à 18 autres. Elle a également organisé la toute première réunion technique sur les migrations, les déplacements et la mobilité humaine dans le cadre de la CCNUCC (à Casablanca (Maroc) en juillet 2017), qui a été financée par la France et dont les conclusions ont été directement intégrées dans les travaux de la CCNUCC sur le changement climatique et la mobilité humaine. Dans son rapport sur l'action accomplie au titre de son premier plan de travail biennal, présenté à la COP 22, le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques a estimé que son étroite coopération avec l'OIM est une réalisation clé<sup>3</sup>. L'OIM participe désormais à l'Equipe spéciale chargée de la question des déplacements de population, créée au titre de l'Accord de Paris, et mène plusieurs activités dans le cadre du plan de travail 2017-2018 de l'Equipe spéciale dans des domaines se rapportant aux politiques et pratiques nationales, régionales et internationales ainsi qu'aux données et à l'évaluation. En outre, l'OIM est active sur trois fronts pour faire en sorte que la problématique de la mobilité humaine soit abordée à la COP 23 (2017), placée sous la présidence des Fidji : à

---

<sup>2</sup> Voir le document thématique intitulé *Migrants and Migration Policy in the context of the Adverse Effects of Climate Change and Environmental Degradation*.

<sup>3</sup> CCNUCC, *Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques*, document FCCC/SB/2016/3, 14 octobre 2016.

l'échelle du système des Nations Unies, l'OIM et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) conduisent l'organisation de la manifestation consacrée à la mobilité humaine liée au climat ; en tant que membre fondateur du Groupe consultatif sur le changement climatique et la mobilité humaine, un groupe informel composé d'organismes des Nations Unies, de milieux universitaires et d'organisations non gouvernementales créé en application du paragraphe 14 f) sur les déplacements, les migrations et la réinstallation planifiée du Cadre de l'adaptation de Cancún adopté à la COP 16, l'OIM joue un rôle moteur dans diverses communications, activités et manifestations ; enfin, elle contribue à d'autres manifestations organisées par des organismes partenaires sur des questions telles que les déplacements, les droits de l'homme, les océans, la terre, l'eau et l'alimentation.

11. L'OIM a accueilli avec satisfaction l'approbation du programme de protection de l'Initiative Nansen, en 2015, et adhère sans réserve aux priorités identifiées pour orienter la mise en œuvre du mécanisme de suivi de l'Initiative, à savoir la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, pilotée par les Etats Membres, qui est actuellement présidée par l'Allemagne. En sa qualité d'invité permanent du Comité de pilotage de la Plateforme, l'OIM apporte un appui essentiel à la mise en œuvre du plan de travail 2016-2019 de cette dernière, qui vise à répondre aux besoins de protection des personnes déplacées par-delà les frontières en raison de catastrophes naturelles et du changement climatique. Par ailleurs, l'Allemagne finance depuis juillet 2016 un poste de chargé de programme, afin de renforcer les capacités et d'intégrer les activités prévues par le plan de travail de la Plateforme dans le champ d'application du mandat existant de l'OIM. Un poste additionnel de chargé de recherche a été créé en septembre 2017, sans dépassement de coûts et dans les limites du financement approuvé. Les activités menées au titre du plan de travail<sup>4</sup> s'inscrivent dans le droit fil de la vision de longue date et de l'action traditionnellement menée par l'OIM sur les déplacements dus à une catastrophe et aux effets négatifs du changement climatique. Depuis le lancement de la Plateforme, le 1<sup>er</sup> juillet 2016, l'OIM a apporté son expertise à l'appui de diverses activités menées au titre de ses quatre priorités stratégiques, qui consistent notamment à combler les lacunes en matière de connaissances et de données, à appuyer le renforcement des capacités gouvernementales, à élaborer des outils et des solutions concrets pour faire face aux déplacements liés à une catastrophe, à promouvoir l'intégration des déplacements liés à une catastrophe dans d'importants processus de concertation mondiaux et régionaux, et à appuyer la formulation de lignes d'action. A titre d'exemple, l'OIM a, avec le soutien financier du Gouvernement de la France et au titre du plan de travail de la Plateforme, élaboré un projet à l'intention des migrants retournant chez eux en Afrique de l'Ouest qui comprend des mesures novatrices en matière d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophe.

12. L'OIM a apporté un appui d'expert à l'organisation de l'atelier thématique du Forum mondial sur la migration et le développement consacré au changement climatique et à la mobilité humaine (24 mai 2017, Rabat (Maroc)) et a analysé la façon dont la thématique migration, environnement et changement climatique cadre avec les objectifs de développement durable.<sup>5</sup> En outre, de plus en plus de processus politiques mondiaux tiennent compte des aspects relatifs à la mobilité humaine et sollicitent l'OIM pour des contributions d'expert. A cet égard, il convient de citer, entre autres, la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, ainsi que la cinquième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe. Par ailleurs, l'OIM met activement son expertise à la disposition du Conseil des droits de l'homme sous la

---

<sup>4</sup> Voir OIM, *IOM activities in support of the Platform on Disaster Displacement Workplan*, 1<sup>er</sup> juillet 2016-30 juin 2017.

<sup>5</sup> Voir OIM, *Migration in the 2030 Agenda* (OIM, 2017).

forme de communications sur les recommandations formulées dans la résolution 35/20 du Conseil des droits de l'homme et le changement climatique, ainsi que dans le cadre des préparatifs de la réunion-débat intersessions sur les droits de l'homme, le changement climatique, les migrants et les personnes déplacées par-delà les frontières internationales. La résolution 35/20 fait expressément référence à l'action de l'OIM, comme suit : « Notant également les travaux entrepris dans le contexte des effets néfastes des changements climatiques par les organisations internationales et les organismes et organes compétents de l'ONU, notamment la Division de la migration, de l'environnement et des changements climatiques au sein de l'Organisation internationale pour les migrations ».

13. Par ailleurs, l'OIM a commencé à travailler sur d'autres aspects de la migration environnementale au niveau politique, en contribuant à la Conférence des Nations Unies sur les océans, tenue en juin 2017 ; en s'associant au Pôle Eau Genève (Secrétariat du Panel mondial de haut niveau sur l'eau et la paix) ; et en promouvant une meilleure connaissance des droits de l'homme, de la migration et du changement climatique à la 36<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Elle a noué de nouveaux partenariats, notamment avec la Plateforme Océan et Climat, avec le Fonds mondial pour la nature et avec l'Université nationale australienne, afin de réaliser une percée dans des domaines thématiques tels que les océans (*Ocean, Environment, Climate Change and Human Mobility*, OIM, 2016) et la chaleur extrême (*Extreme Heat and Migration*, OIM, 2017) et les incidences sur la migration.

14. Etant donné que la migration dans le contexte du changement climatique et des modifications de l'environnement occupe une place de plus en plus visible dans tous les programmes d'action, l'OIM accorde une priorité élevée à la consolidation des partenariats et des mécanismes de coopération existants en matière de migration environnementale instaurés avec des organes clés s'occupant de la migration et des parties prenantes majeures s'intéressant au climat et à l'environnement. Elle entend éviter les chevauchements d'activité et faire en sorte que des données pertinentes, actuelles et correctes soient disponibles, et que les ressources des donateurs soient utilisées avec efficacité. Des partenariats de ce genre existent, par exemple, avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le HCR, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation météorologique mondiale, le Forum de la vulnérabilité climatique, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le Conseil norvégien pour les réfugiés, l'Observatoire des situations de déplacement interne, et le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes. Dans ce contexte, l'OIM a produit des publications conjointes avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial, et fait partie d'une équipe d'examen collégial d'une étude 2017-2018 de la Banque mondiale sur le changement climatique et la migration.

### **Activités de l'OIM relatives à la thématique migration, environnement et changement climatique**

15. L'OIM conçoit et met en œuvre des activités programmatiques novatrices dans toutes les régions du monde. Depuis la mise en place du nouveau code de projet sur l'environnement et le changement climatique, en avril 2016, six nouveaux projets exclusivement consacrés à la migration environnementale ont été financés à hauteur de 8,5 millions de dollars E.-U., tandis que plusieurs autres comportent, à titre secondaire, des volets sur la migration environnementale. En tout, 23 projets ont été élaborés et se trouvent à diverses phases de finalisation et d'approbation pour soumission aux donateurs. Le Fonds de l'OIM pour le

développement continue d'accorder des financements de démarrage pour des projets destinés à renforcer les capacités nationales permettant de relever les défis de la migration environnementale. A cet égard, deux projets doivent être mis en œuvre dans le bassin du lac Tchad par quatre pays : le Tchad, le Cameroun, le Niger et le Nigéria.

16. L'OIM poursuit la mise en œuvre de son programme global de renforcement des capacités ciblé sur les décideurs dans divers domaines. En 2016 et en 2017, elle a touché 135 décideurs dans sept pays (Azerbaïdjan, Ghana, Madagascar, Maurice, Maroc, Mozambique et Namibie), en sus des 40 décideurs en Amérique centrale (en collaboration avec la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes). Pour mettre en œuvre ce programme, elle se sert du manuel intitulé *Migration, environnement et changement climatique : Manuel de formation (Guide du Facilitateur)*, qui existe dans cinq langues (anglais, azerbaïdjanais, espagnol, français et russe) et a été utilisé lors de huit ateliers de renforcement des capacités en 2016 et 2017.

17. Les bureaux régionaux et les bureaux de pays de l'OIM ont jugé que la migration environnementale est un domaine de développement clé. Dans le questionnaire institutionnel de l'OIM envoyé en 2016, neuf bureaux de pays ont indiqué que les effets directs obtenus dans le domaine de la migration environnementale comptent parmi leurs réalisations majeures. Cependant, 26 bureaux de pays ont précisé que la migration environnementale est l'un des domaines d'activité les plus sous-financés, estimant à 985 000 dollars E.-U. le déficit de financement pour 2018. La Division MECC travaille avec le Bureau de l'Inspecteur général à une évaluation des approches novatrices suivies par l'OIM pour répondre aux préoccupations environnementales et mettre en œuvre des stratégies institutionnelles y afférentes, afin de déterminer ce qui marche et quelles réponses sont les plus utiles pour les gouvernements.

18. En sus des plus de 100 publications et rapports sur la migration environnementale produits ces dernières années, l'OIM a fait paraître en 2016 et 2017 trois nouvelles publications phares, quatre documents d'orientation, huit aide-mémoire, six profils de pays et quatre fiches d'information sur la thématique migration, environnement et changement climatique, et a rédigé huit articles pour des éditeurs externes<sup>6</sup>.

19. Pour ce qui est de la communication, le portail de la migration environnementale de l'OIM ([www.environmentalmigration.iom.int](http://www.environmentalmigration.iom.int)) continue de permettre des partages de connaissances et d'informations sur la migration environnementale. Huit nouvelles pages Web ont été créées. Le portail a attiré l'attention de 22 909 utilisateurs et, rien qu'en 2016, a enregistré 92 425 consultations de page. Dix numéros du Bulletin du portail sur la migration environnementale (en anglais) sont parus, et le nombre des abonnés a presque doublé entre janvier 2016 et août 2017. La Division MECC a répondu à plus de vingt demandes de médias et a conçu six nouvelles campagnes sur les médias sociaux (obtenant 1 460 nouveaux suiveurs sur Twitter), rédigé six blogs et réalisé six vidéos.

20. L'OIM est déterminée à continuer de se préoccuper des articulations entre la migration, l'environnement et le changement climatique, ainsi que de la durabilité environnementale, par des activités de sensibilisation, des opérations, la concertation et le renforcement des capacités, conformément aux priorités formulées par ses Etats Membres.

---

<sup>6</sup> Une liste de toutes ces publications peut être consultée à l'adresse [www.environmentalmigration.iom.int/environment-series-flyer](http://www.environmentalmigration.iom.int/environment-series-flyer).